

Bureau du Conseil Communal d'Arzier - Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier - Le Muids
du 7 décembre 2015**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 septembre 2014	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	3
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales	4
7. Election d'une ou d'un délégué-e (suppléant) auprès du Conseil Intercommunal du Conseil régional	4
8. Election d'une ou d'un délégué-e auprès que pour l'association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE).	5
9. Election de deux membres à la commission des Finances	5
10. Interpellation de M. Hübscher	5
11. Réponse No 5/2015 de la Municipalité à la Motion de Monsieur Denis Berger relative à la parcelle 977 à Le Muids (propriété hoirie de Maurice Jaquet)	5
12. Préavis municipal No 19/2015 : Demande de crédit de CHF 73'000.— pour l'achat d'un véhicule porte-outils pour le déneigement des trottoirs	6
13. Préavis municipal No 21/2015 : Budget 2016	6
14. Divers et propositions individuelles	10
15. Annonce de préavis futurs	12

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public présent.

La Secrétaire procède à l'appel : 42 membres sont présents, 1 arrivée tardive et 4 absents (Mme Susan Jaquet, Ms Giovanni Burgio, François Grandchamp Des Raux et Grégoire Guilloud,)

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet des modifications à l'ordre du jour au Conseil Communal en souhaitant rajouter deux points, avant la réponse à la motion de Denis Berger, en point 9, il propose l'élection de deux remplaçants à la commission des Finances. Il informe qu'il a reçu deux lettres de démission au 8 décembre 2015, il en fera la lecture dans les communications du bureau; il précise qu'après discussion avec les membres de cette commission, il serait préférable qu'elle puisse débiter au complet en début d'année 2016. Il propose aussi de rajouter au point 10 la prise en considération de l'interpellation déposée par M. Patrick Hübscher.

Le Président soumet l'ordre du jour modifié au Conseil Communal, qui l'approuve à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 9 novembre 2015

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 9 novembre 2015.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal à une large majorité.

4. Communications du Bureau

Le Président demande aux commissions le décompte de leurs heures pour l'année 2015; il informe qu'il y a encore des copies de l'erratum au budget à disposition. M. Ray lit les deux lettres de démission de Sylviane Dewarrat et de Pierre Jaccard (Annexes 1 et 2) il informe également la démission de John Moorhead qui a quitté la commune.

Il invite les Conseillers à prendre note des dates pour les séances de la législature en cours (2016) : 8 février, 14 mars, 9 mai et 27 juin ainsi que des dates pour les séances (2016) de la prochaine législature 2016-2021 : 23 juin séance de mise en place des autorités, 26 septembre, 14 novembre et 12 décembre 2016.

Concernant le renouvellement des autorités de 2016, une liste d'entente communale pour le Conseil communal a été ouverte lundi passé lors de la séance d'informations, elle est à disposition pour celles et ceux qui désireraient s'inscrire ; le président invite celles et ceux qui ne se représenteraient pas, à faire le maximum pour trouver une ou plusieurs personnes désirants rejoindre le Conseil communal. L'ensemble du bureau se tient à disposition, il y aura aussi quelques séances d'informations, en particulier dans les nouveaux quartiers, ceci pour encourager les nouveaux habitants à s'inscrire au conseil communal.

5. Communications de la Municipalité

M. Le Syndic n'a pas de communication.

M. François-Laurent Althaus présente, le plan de gestion forestier de la commune pour la période 2014 à 2028 (document provisoire), spécialement sur l'inventaire 2014 avec un effet rétroactif. Le document a été renvoyé à l'Etat au service des Forêts afin qu'il soit approuvé pour le début de

l'année prochaine. Le gros du travail a été réalisé avec une grande satisfaction.

Mme Danielle Pasche donne une communication sur la future école, elle explique que l'exposition publique s'est terminée et a été l'occasion de beaucoup d'échanges. Vendredi passé, il y a eu une première séance de travail avec M. Le Syndic et M. Dugon ainsi que les architectes, concernant le cahier des charges et sur les possibilités d'améliorations possibles. Elle informe aussi des festivités de la fin d'année 2015 : le mardi 8 décembre la visite de la Municipalité aux personnes âgées de plus de 80 ans, le 15 décembre l'invitation de Soleil d'Automne, le 17 décembre elle rappelle le Noël villageois et enfin le 9 janvier 2016 l'élimination à la déchetterie des sapins de Noël avec la couronne des Rois et le vin chaud.

Mme Elvira Rölli présente une statistique de 52 permis de construire délivrés, 10 concernant les transformations énergétiques, 5 pour les agrandissements de villa, 26 pour de simples transformations et 11 pour les nouvelles constructions, cinq en cours et six qui n'ont pas encore démarrés. Elle informe du chiffre de 2494 habitants en fin décembre 2014 et de 2562 habitants à la fin 2015 ; elle explique que les 72 habitants supplémentaires se répartissent entre les nouvelles habitations de la Caroline, des Viroux et Pré du Bois.

M. Christian Dugon n'a pas de communication.

6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. Jean-Pierre Vuille pour la Commission du Feu, n'a pas de communication.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil régional, annonce la séance de mercredi prochain (09.12.15) ou sera voté le budget 2016. Il profite pour présenter l'Association. Il explique que Le Conseil régional est une association de droit public qui a été constituée en 2004 dans le but d'encourager la solidarité entre les communes. Aujourd'hui ce sont 44 Communes membres sur 47 qui représentent plus de 90'000 habitants, l'Association facilite d'obtention de financements cantonaux et parfois fédéraux. Le Conseil régional traite de nombreux projets le développement Socio-économiques, touristique qui comprend la valeur du tourisme régional ainsi que l'énergie et l'agriculture. Il y a aussi le développement territorial et l'agglomération du Grand Genève, la mobilité (ré organisation des transports publics), l'environnement, la culture, le sport et aussi la communication des projets. Le Conseil régional est aussi un facilitateur et un relai dans les relations politiques, il y a aussi le montage financier pour des projets d'envergure et la mise en place d'accompagnement.

M. Raymond Jaquet pour l'APEC, n'a pas de communication.

M. Christian Vuillomenet pour l'AISGE, n'a pas de communication.

Mme Fanny Weinmann pour le RAT, annonce que lors de la séance du 1er octobre 2015, le règlement Intercommunal et le budget 2016 ont été acceptés.

7. Election d'une ou d'un délégué-e (suppléant) auprès du Conseil Intercommunal du Conseil Régional

M. Frédéric Guilloud propose M. Philippe Esseiva qui est élu par acclamations comme délégué suppléant au Conseil Intercommunal du Conseil régional.

8. Election d'un ou d'une délégué-e auprès de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier Environs (AISGE)

Mme Véronique Andrey se propose, elle est élue par acclamations comme déléguée à l'Association Intercommunal Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

9. Election de deux membres auprès de la commission des Finances

Le Président procède à l'élection de deux membres de la commission des Finances.

M. Vincent Grandjean propose M. Jean Marie Weyer qui accepte.

Mme Sylviane Dewarrat propose M. Matthieu Delaloye qui accepte.

Il n'y pas d'autre candidat.

Ms. Jean Marie Weyer et Matthieu Delaloye sont élus par acclamations comme membres de la commission des Finances.

10. Interpellation de M. Patrick Hübscher

M. Patrick Hübscher lit son interpellation (annexe N° 3), qui est soutenue par plus de 5 membres du Conseil

M. Le Syndic explique qu'il ne savait pas, lors de la séance du lundi 9 novembre. Que le lendemain à l'assemblée des Syndics, M. Leuba était présent, pour faire la morale concernant l'accueil des migrants, il précise qu'il n'a fait aucune proposition, il a juste rendu attentif M. Leuba, qu'une parcelle de 2000 m2 (La Cure) appartient encore au Canton.

Le Président propose aux conseillers de déposer une résolution, ce n'est pas le cas, il passe au point suivant.

11. Réponse No 5/2015 de la Municipalité à la motion de M. Denis Berger relative à la parcelle 977 à Le Muids (propriété hoirie de Maurice Jaquet)

M. Matthieu Delaloye lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui refuse la réponse de la Municipalité et propose de renvoyer le dossier pour une réponse plus approfondie de l'objet.

M. Denis Berger dit que cela va dans le sens du bien du village, qu'il y a une opportunité de proposer une surface artisanale au centre du village, la possibilité peut être d'une épicerie avec le départ annoncé de la poste. Il explique que le village se meure, il y a plus rien, les appartements à louer n'intéressent plus personne, car pour acheter son pain il faut descendre à Nyon. Il explique qu'il ne faudrait pas laisser passer cette affaire et demande aux conseillers et conseillères de prendre tout cela en considération.

M. Patrick Weber demande pourquoi il n'y a que 2 pages sur 17 du rapport de l'architecte.

M. Le Syndic explique qu'il n'a été donné que l'essentiel, mais que le débat peut-être repoussé et propose de redistribuer le dossier en entier lors d'une prochaine séance.

Le Président propose de repousser la discussion à la prochaine séance du conseil selon la proposition de M. Le Syndic.

11. Préavis municipal No 19/2015 : Demande de crédit de CHF 73'000.— pour l'achat d'un véhicule porte-outils pour le déneigement des trottoirs.

Mme Michel Pannatier lit les conclusions de la Commission des Finances qui propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

M. Christophe Rossier lit les conclusions du rapport de la Commission Ad hoc qui conclut l'acceptation du préavis tel que proposé.

M. Eric Jaquet demande pour quelle raison cette machine ne pourrait-elle pas être louée, de rester dans la même optique qu'avec le tracteur.

Mme Danielle Pasche répond que cela a été envisagé, mais n'est pas possible.

Mme Caroline Reithaar demande si cette déneigeuse pourra tondre en été.

Mme Danielle Pasche explique qu'effectivement ce véhicule peut se transformer en tondeuse avec les options supplémentaires possibles mentionnées dans le préavis.

M. Eric Jaquet demande quelle largeur fait le véhicule.

Mme Danielle Pasche explique que tout a été calculé, que la largeur du véhicule est prévue pour l'ensemble des trottoirs.

M. Michael Kung demande sur le prix du détail du véhicule, à quoi correspond l'équipement supplémentaire de CHF 8'270.-.

Mme Danielle Pasche explique que l'équipement supplémentaire est un siège de confort, une climatisation (pour l'hiver), des chaînes à neige, des pneus d'hiver et une peinture spéciale.

En l'absence de commentaire, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée

Le Préavis N° 19/2015 est accepté par 31 oui, 5 non et 3 abstentions

13. Préavis municipal No 21/2015 : Budget 2016

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner un complément d'information.

Le Syndic répond que non

M. Pierre Jaccard dit avoir l'honneur de présenter les réflexions de la commission des finances sur le budget 2016 et remercie le bureau de sa grande disponibilité. Il tient à dire que ce budget 2016, selon les dates des élections 2016, va porter effet sur la dernière partie de la législature pour quelques mois puis sur le début de la nouvelle législature. C'est donc un budget de transition entre deux législatures que nous a présenté la Municipalité qui en a par ailleurs les caractéristiques. Il souligne le travail excellent qui a été réalisé dans la préparation de ce budget et une fois encore il propose de remercier la boursière chaleureusement.

La commission a travaillé avec la municipalité en très bonne entente, dans un budget qui globalement présente des différences minimales, mais qui en apparence diminue tant dans les charges que dans les revenus. Elle a travaillé principalement dans une logique de gestion des risques et a constaté au fond que ce budget de transition présente passablement de caractéristiques rassurantes en tout cas à court terme.

Premier élément on trouve à chaque fois dans la comparaison des budgets 2015-2016, la part dévolue aux revenus de l'impôt qui s'est accrue quelque peu à 61,2 %. Sur ce plan, les modifications de l'imposition des entreprises (RIE 3) ne devraient pas avoir de grande influence pour notre commune ; par contre, à plus long terme, nous pourrions nous retrouver un peu perdants sur la péréquation avec une situation qui s'est un peu moins dégradée que d'autres communes.

Outre les impôts, la commune dispose également d'une certaine marge de manœuvre avec les taxes. Si les 3 taxes (permis de construire, introduction égouts et introduction eaux) rapportait presque Frs. 1, 000,000.- en 2013, elles sont prévues à Frs. 430,000.- au budget 2016, ce qui est déjà mieux que l'année 2015 qui était très faible (augmentation de Frs. 5,000.-). On peut constater que la part de ces taxes dans les recettes communales reste faible et que notre budget dans le passé a travaillé avec un équivalent de 10 % de l'impôt qui était des taxes. Maintenant elles sont descendues largement en dessous des 5 % ce qui pourrait avoir des effets par la suite. Ce sont des recettes conjoncturelles, recettes qui pourraient encore diminuer s'il y avait moins de permis de construire, moins de réalisations au plan immobilier dans la commune. C'est pour cela que la commission voit assurément, la commune comme étant potentiellement en risque.

Pour les groupes de charges : les deux grands groupes dans lesquels la Municipalité (donc le Conseil communal par son budget) a de la marge sont les salaires et l'achat de biens-services marchandises ou il y aurait une grosse possibilité de faire bouger le budget par exemple en changeant les effectifs du personnel (mais avec des contraintes sur les contrats et sur les règles pour leur résiliation). Dans le groupe 30 les charges de personnel sont stables d'une année à l'autre avec une légère augmentation due à un chevauchement de salaires sur une courte période. Un ancien chef de service quitte son poste et un nouveau arrive. Là où la Municipalité aurait une marge de manœuvre elle l'a plutôt exploitée pour présenter un budget conservateur en restant prudent.

Dans le marché financier actuel les intérêts passifs ont passablement diminué, ce qui est complètement hors de notre zone d'influence. Les autres éléments, tels que amortissements, participations, financements spéciaux sont des postes de charges surtout utilisés lors du bouclage. La Municipalité n'y a pas d'influence, surtout sur le groupe 36, car il s'agit de charges cantonales. Enfin, en ce qui concerne la forêt, M. Jaccard regrette l'absence d'un conseiller qui s'y intéresse beaucoup. La forêt présente des charges nettes de Frs. 555,000.-. Comme il s'agit d'une charge thématique, nous bénéficions d'un effet de péréquation de Frs. 400,000.- dont nous ne profiterions pas sans ces charges. Finalement, les charges résiduelles liées à l'entretien de notre patrimoine des forêts, sont de l'ordre de Frs. 150,000.-. Dans le marché du bois actuel il n'est pas imaginable d'aller en dessous.

Les recettes courantes de la Commune sont tous les groupes de recettes moins les prélèvements sur les comptes réserves des applications internes. Cela permet (comme pour les dépenses internes) de calculer un navigateur. L'autofinancement, qui sur la base du budget devrait rester plutôt faible, représentera un souci pour la Commission des finances. Les dépenses courantes par habitant sont bien inférieures à ce qu'elles étaient l'année précédente. **M. Jaccard** annonce qu'il quitte la commission des finances à la fin de l'année Au nom de la Commission des finances (il n'a pas le rapport sous les yeux), il invite l'assemblée d'approuver le Budget, cette année, sans amendement.

M. Vincent Grandjean se prononce en faveur de la future révision de l'imposition des entreprises.

Le Président propose de passer en revue les têtes de chapitres et demande aux conseillers d'intervenir si nécessaire.

Mme Caroline Reithaar au point 1403-36, *aide- subventions aux sociétés locales* aimerait savoir de combien à peu près de sociétés il s'agit et si ce sont uniquement des sociétés locales de la commune, ou si cela concerne aussi des sociétés du district ou de la région.

Mme Danielle Pasche répond que dans le compte 1403-36, il y a deux choses, dons divers et subventions en nature, qui concerne uniquement les sociétés locales. Sont comptabilisé à cet

endroit, la mise à disposition gratuite de locaux. Par exemple pour le Cœur Mixte à le Muids, au CCS et le bâtiment administratif (salle du conseil) pour les associations sportives. Au CCM, mis à disposition d'une salle pour le Toc, le Club des Aînés, et la Société de tir bénéficie du stand de tir. Pour les *Dons divers et subventions* plus largement comme indiqué dans un des derniers Infos Arzier, la Commune verse une subvention de 50 Frs par jeune de la commune aux sociétés sportives de la région, (Badminton, Uni hockey, Football, Gym). Par exemple, Arzier fournit un nombre considérable de jeunes joueurs au club de football de Genolier-Begnins.

M. Patrick Reithaar au point 22-42 le poste *revenu du patrimoine*; demande pour quelle raison ce poste diminue autant et que signifie ce poste ?

M. Le Syndic répond qu'il s'agit du revenu des fonds propres qui était budgété à Frs. 117,000.- au budget 2015 et seulement Frs. 40,000.- au budget 2016. C'est simplement un artifice, car concernant l'emprunt, le prix moyen des emprunts était à 1.50 au budget 2016 et était à 2 1/2 au budget 2015, cela fait une différence du côté des rentrées.

Mme Caroline Reithaar au point 35-05 ; aimerait quelques explications sur le fonctionnement de l'auberge. Pourquoi son revenu reste à Frs 90,000.- alors que le propriétaire bénéficie de bonnes références et de bons commentaires dans les articles de journaux. On dirait plutôt que l'auberge fonctionne bien.

M. Le Syndic répond que l'auberge fonctionne bien si on prend le nombre de clients, par contre le ticket par client a baissé de 30 %. C'est une constatation quasi générale chez les restaurateurs. Les clients sont là mais ils consomment moins cher, fait confirmé par la fiduciaire qui tient la comptabilité de l'Auberge et de plusieurs autres restaurants. Forcément cela a une incidence, puisque le loyer est calculé en fonction du chiffre d'affaire, avec un loyer minimum de CHF 90'000.--

Mme Caroline Reithaar aimerait savoir si les chambres sont louées.

M. Le Syndic répond que les chambres sont bien louées et que le chiffre d'affaire des chambres a tendance à augmenter gentiment.

M. Patrick Reithaar dit que l'Auberge est un sujet qu'il adore et dit que ce serait peut-être le moment opportun pour la Municipalité d'enfin demander au gérant de respecter ce pourquoi cette Auberge a été rachetée par la Commune. Ce pourquoi elle a été transformée. À savoir : pour devenir un lieu convivial pour l'ensemble de la population d'Arzier-le Muids et pas seulement ses élites. Il relève que les gérants ont systématiquement refusé de proposer une carte bistrot. M. Reithaar pense qu'il augmenterait son chiffre d'affaire en agissant de la sorte.

M. François-Laurent Althaus au point 46 explique que la Municipalité a décidé d'informer et de rappeler à la population par un courrier prochain les raisons de l'augmentation de la taxe d'épuration dès le 1er janvier 2016 de Frs. 1.20 à 1.40 le mètre cube suite à l'introduction de la taxe fédérale sur les micros polluants.

M. Patrick Reithaar point 51-35 *enseignement primaire* fait remarquer que nous lisons dans les commentaires de la Municipalité que l'élève coûte Frs. 435.62. Il aimerait savoir ce que représente et ce qui constitue ce coût. Pour quelle raison ce coût a il doublé depuis le budget 2013. En 2013 le budget affichait comme coût par élève Frs. 244.44 hors transport.

Mme Danielle Pasche répond que cela concerne les coûts scolaires de l'élève (elle n'a pas les chiffres 2013 sous les yeux). Ce sont les charges concernant l'administration de l'AISGE, les coûts du primaire liés à tout ce qui concerne les subventions pour les camps, pour l'école, les salles de classe mis à disposition des enseignants, une part liée à l'enseignement spécialisé et une part à la santé. Ce sont

les charges hors transports scolaires. Les transports des élèves d'Arzier et St. Cergue ont été séparés. Elle pense que c'est au niveau des charges d'administration qu'il y a une légère augmentation.

M. Le Syndic pense à un poste qui a été rétabli à partir de cet automne, qui n'existait pas en 2013. Le poste de conseillère école/ famille.

M. François-Laurent Althaus au point 81-service des eaux, explique la deuxième intervention décidée par la municipalité concernant l'élément qui a fait objet d'un errata car le commentaire concernant ce point avait passé à la trappe. La Municipalité avait annoncé, déjà en 2014, des problèmes structurels concernant le prix de l'eau, raison pour laquelle elle avait reporté une augmentation. L'année dernière le budget 2016 avait été amendé en particulier avec la suppression de Frs. 15,000.- concernant le renouvellement de compteurs. Pour prévenir un peu cette question et éviter de se trouver cette année dans la même situation, il a été décidé en Municipalité d'augmenter le prix de l'eau pour faire face à ces problèmes aussi structurels que de budget. Cette augmentation fait que le prix de l'eau passe à Frs. 2.- le mètre cube. Il compare avec la commune voisine de St-Cergue qui a un peu la même situation qu'Arzier où le mètre cube d'eau est facturé depuis plusieurs années à frs. 2.30 /m³. Par conséquent le prix de l'eau reste malgré tout encore très attractif. Par ailleurs, à titre d'information, il a fait établir une liste de tous les compteurs qu'il faut impérativement changer. Il constate que les plus anciens compteurs de la Commune datent de 1952. C'est clair qu'il y a plus d'une centaine de compteurs à changer. Il est aussi intéressant de signaler que selon le calibre, le prix de vente de ces compteurs est de l'ordre de Frs.320.- pour un 1 pouce-1 quart et de Frs. 337.- pour un compteur de 1 pouce et demi. Ce qui veut dire qu'il y a une marge de manœuvre importante. **M. Althaus** a prévu de reprendre le programme de remplacement des compteurs, qui sera cette fois financé par les taxes.

M. Patrick Reithaar fait référence aux annexes dans le tableau des emprunts et des intérêts. Il constate qu'il y a un emprunt qui est prévu de Frs 3, 000,000.- qui doit correspondre à l'école de le Muids et demande si la Municipalité a bloqué un taux à l'avance ?

M. Le Syndic explique que non, ils ont simplement pensé que dans un premier temps ils allaient financer cela par du court terme qui est actuellement à 0.09 et 0.15 %, avec une marge qui forme une réserve. Le Syndic profite pour informer le conseil, qu'il y a un emprunt de 2, 500,000.- à court terme. Il est dans le budget à 0,50 % du court terme sur 30 jours. La Municipalité a décidé de la consolider à 10 ans à un taux de 0,56 %. En 2017 il y aura des emprunts qui arriveront à échéance. Apparemment les taux ne vont pas beaucoup augmenter d'ici là. Il voudrait juste rassurer le Conseil et la commission des finances a fait une remarque à ce sujet, qu'ils ont des taux très bas même à long terme et il pense que la Commune ne prend pas trop de risques. Ce qui a été mentionné au budget les augmentations concernent les investissements futurs.

M. Patrick Reithaar félicite la Municipalité d'avoir fixé cet emprunt à un taux attractif. Il aimerait ajouter un commentaire général sur la situation. Effectivement on arrive à la fin d'un cycle au niveau de la législature également sur le point communal. La situation évolue d'une manière défavorable, il y a besoin de consolidation dans un certain nombre de domaines. Il y a sans doute des industries qui sont précurseurs dans l'annonce de l'évolution future de l'économie. On voit l'immobilier qui ralentit, que le taux de logements vacants augmente, les loyers qui commencent à baisser. Il relève que Denis Berger mentionne des appartements vides dans la commune, alors qu'il n'y a pas si longtemps on était en rupture de logements vides. Il aimerait partager quelques réflexions pour celles et ceux qui feront partie de la prochaine législature : Si on considère le revenu au prix des impôts et au PIB de la Commune par rapport à l'endettement nous avons un ratio d'endettement de 180 % qui est supérieur à celui de la Grèce aujourd'hui. Comme mentionné par le Président de la Commission des finances, la capacité d'autofinancement baisse et ceci malgré des taux extrêmement favorables. Personne n'a une boule de cristal. Il ne parierait pas que cela va durer très longtemps. Les taux ne vont pas baisser d'avantage ils vont sûrement augmenter.

Sur les cinq prochaines années, il y a Frs. 9, 500,000.- d'endettement à renouveler pour la Commune. Si on applique les critères exponentiels de la BNS, dans les taux hypothécaires, si on demande un taux moyen depuis la guerre, c'est 5 % et pas 1,5 %. La charge des intérêts pour la Commune liée à l'endettement actuel représente Frs. 250,000.- soit trois fois plus qu'actuellement. On pourrait envisager ceci en mettant en parallèle et en perspective, l'endettement de la Commune et la faible capacité d'autofinancement, les intérêts qui peuvent exploser, même si il a un effet retardataire, (il salue ce fait, encore une fois la Municipalité a bien géré l'étalement dans le temps de différentes échéances) et la possible baisse des rentrées fiscales. Il recommande à ceux qui feront partie de la prochaine législation, (et rejoint en cela le Président de la Commission des Finances), de faire très attention à comment et quand allouer les subventions. Il aimerait encore rajouter que la commune propose des projets d'infrastructures qui répondent à une logique qui n'est plus actuelle aujourd'hui. Il n'est pas persuadé que L'école de le Muids réponde à un besoin. Il en avait formulé la demande, sans recevoir de réponse. Si on prend les en-classements totaux de l'ESGE depuis 2010, il n'ont fait que baisser chaque année tandis que la population a augmenté. Aujourd'hui on veut construire une école pour 10-20 millions. Il faut bien réfléchir ce que cela implique. Il peut être dit que cette école va passer dans les comptes de l'AISGE, bien sûr mais il y a des charges qui sont liées et la Commune va payer ces charges au prorata de la population et des élèves. Pendant deux ans, l'endettement sera sur les comptes de la commune. Déjà Frs. 3, 600,000.- l'année prochaine et on peut remarquer dans les tableaux que Frs. 4, 000,000.- sont prévu en 2015. Il faut imaginer Frs. 7, 600,000.- dans les 6 prochains mois. Il y a un plafond d'endettement à augmenter et on ne sait pas à quel moment on peut fixer cela. Il faut faire très attention. Personnellement il ne fera pas partie de la prochaine législature.

En l'absence d'autres commentaires, **le Président** soumet le budget au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 21/2015 est accepté par 36 oui et 2 abstentions

14. Divers et propositions individuelles

M. Denis Berger a une demande pour Madame Pasche concernant les fameuses annonces pour les places de parc en zones bleues à le Muids. Certains utilisateurs n'ont pas de macarons. Comment peut-on changer l'affectation de ces zones ?

Mme Danielle Pasche explique qu'il a raison, que pour le moment la zone bleue n'est pas encore légalisée. Cela peut être fait de deux manières. Soit on peut demander d'abord l'autorisation de marquer en zone bleue, soit créer des zones bleues puis demander la légalisation. Le choix a été fait de créer d'abord les places de parc puis demander au canton pour la légalisation. Pour l'instant le marquage a été fait mais les gens stationnés ne peuvent pas être amendés pour usage abusif ou qu'ils n'ont pas posé le disque, car les places ne sont pas encore légalisées. Il a été décidé de les mettre en zone bleues : lundi à vendredi 8h-18h il faudra mettre le disque, les autres horaires le soir et les weekends libres, pour qu'il y ait du tournus la semaine sur ces places de parc qui sont sur le domaine public. Il y avait eu un remue-ménage au village de Le Muids au moment du marquage de ces places en zone bleue car elles avaient été créées sur le domaine public. En l'occurrence les places sont surutilisées par des habitants pour y parquer leur deuxième voir troisième véhicule privé qu'ils ne veulent pas mettre chez eux. Les villages d'Arzier et de Le Muids ne sont pas utilisés pour le parcage de véhicules privés, c'est pour ça que la Municipalité a voulu réglementer les places de parc. Concernant les macarons : ils sont alloués principalement dans certains villages historiques (ce qui n'est pas le cas à Arzier-Le Muids) où les bâtiments historiques qui se trouvent sur de toutes petites parcelles n'ont pas de terrain pour créer des places de parc. Dans ce cas (ce qui a été pratiqué depuis 2007-8 au moment de la création des îlots dans la rue du Village), deux autorisations de parquer sur le domaine public ont été distribués à Arzier à des personnes qui n'ont pas matériellement la possibilité de créer une place chez eux, pour qu'ils n'aient pas besoin de parquer dans leur cuisine.

Ceci va être fait à Le Muids pour des bâtiments qui ne peuvent pas accueillir de parking. Mme Pasche fait remarquer que certaines personnes qui ont plusieurs véhicules ne louent qu'une place et parquent leurs autres véhicules sur le domaine public. Elle demande si c'est à la collectivité publique d'assumer ce genre de comportement. Elle ne pense pas Elle invite les citoyens à parquer leurs véhicules chez eux. Les procédures sont entamées pour régler ceci.

M. Eric Jaquet dit que pour continuer avec les places de parc, concernant le goudronnement devant chez lui et le long du CCE avec un marquage de quatre places de parc. Il y avait une zone verte prévue sur les plans et il constate qu'une partie de la zone verte a été goudronnée. Il demande si le nombre de 4 places (sur le plan de la mise à l'enquête) est définitif ? Selon lui il y a la possibilité d'en rajouter une vingtaine. Est-ce que la Municipalité va respecter les plans de la mise à l'enquête où en rajouter ?

M. Christian Dugon explique que c'est surtout pour une raison de propreté que la zone a été goudronnée, car toute la partie en amont restait terreuse. Il ne peut pas trop s'avancer car le travail qui a été demandé n'a pas encore été réceptionné.

Mme Fanny Weinmann explique que les dessins des pièces de puzzle qui ont été peints à la cour de l'école deviennent très glissants quand ils sont mouillés et demande s'il y était possible de rajouter une couche de revêtement antidérapant.

Mme Danielle Pasche explique que les pièces de puzzles ont été demandées par les enseignants de l'école. Ils ont été peints un peu au dernier moment. Il avait été demandé aux enseignants de rajouter du sable de quartz dans la peinture, ce qui a été fait, heureusement sinon cet endroit se transformerait en patinoire géante. En fait ces dessins sont importants pour montrer aux parents la distance à conserver par rapport au porta-cabine. Elle attend l'hiver avec le passage de la lame et le salage par le service des bâtiments pour évaluer la situation, car elle s'est renseignée, malheureusement il n'est pas possible de repeindre par-dessus.

M. Patrick Reithaar parle dans le contexte de l'accueil des réfugiés. Un municipal d'une commune voisine a lancé une initiative, il y six semaines, ayant pour but que chaque commune suisse accueille une famille de réfugiés en mettant à disposition un logement et en gérant les modalités de son intégration dans la vie villageoise. Il aimerait savoir si la Municipalité a connaissance de ce texte et si elle souhaite ou envisage de lui donner suite.

M. Le Syndic répond qu'il n'a pas eu connaissance de ce texte, qui a cependant été mentionné dans la presse. Une discussion a été lancée avec M. Leuba lors de l'assemblée des syndicats, en particulier à propos des exigences requises pour l'accueil de réfugiés. Cependant, pour l'instant, la question n'a pas été creusée plus loin chez nous, ici.

M. Patrick Reithaar dit pour se mettre bien d'accord qu'il parle d'une famille par commune, pas de privés. Il sait qu'il y a des initiatives de privés, ils sont très encadrées, contraignantes. Mais ça porte vraiment sur la capacité d'accueil, pour chaque commune suisse d'accueillir une famille avec la mise à disposition d'un appartement.

Mme Danielle Pasche explique qu'il s'agit de l'initiative *un-village-une famille* et prend l'exemple de Grandson où, l'appartement mis à disposition par la commune a été rénové par des citoyens bénévoles et il y a eu un don de meubles basiques. La famille bénéficie de l'aide à l'intégration avec tout un collectif, un groupe d'habitants de la Commune participant à l'accueil.

M. Patrick Hübscher il pose la question en se référant à la remarque très intéressante de M. Reithaar. S'il fallait choisir entre des porta-cabines qui pourraient être une éventualité et un appartement pour une famille par village ? Qu'elle serait la meilleure solution.

Mme Danielle Pasche explique que dans la problématique de l'accueil des réfugiés, tout est question de ce qui est mis en place. Effectivement les familles seront mieux logées dans un appartement. Elle a encore eu l'EVAM au téléphone et ils sont en train d'ouvrir des abris PC et aussi des logements plus adaptés pour les familles. Ce sont surtout des familles syriennes et afghanes qui arrivent en ce moment. Ce qui est important c'est ce qui est mis en place pour l'accueil des réfugiés. La commune d'Arzier-Le Muids propose pour les requérants logés dans la région, des postes en équipes communales pour des travaux en collaboration avec la voirie depuis 2011. Ce sont des expériences très positives aussi pour les requérants principalement des NEM (non entrée en matière) qui viennent travailler. Dernièrement un nous a quitté, il été renvoyé chez lui et demain quelqu'un d'autre arrive.

Typiquement on peut voir l'effort qui a été fait à Gland par la Pasteur Dolffus qui s'occupe d'un groupe de bénévoles proposant des activités dans le cadre de la structure d'accueil de jour. C'est cela qui fait que l'accueil se passe bien. Offrir de l'aide ponctuelle, des activités et des cours de langue. Dans le cadre des expériences du passé, prenant les ressortissants de l'ex-Yougoslavie, on peut voir que la deuxième génération est parfaitement intégrée. Un village une famille c'est tout un village qui se mobilise pour l'intégration de la famille pour les accueillir de la meilleure manière possible. Ce que nous pourrions faire dans notre village, avoir un groupe de bénévoles qui s'occuperait de proposer des activités, des cours de français pendant la journée etc.

M. Philippe Esseiva voudrait poser des questions par rapport aux réfugiés. Tout le monde est d'accord qu'il faut les accueillir mais si possible, pas à côté de chez soi. Il aimerait savoir où cela en est et si un jour il risque de rentrer chez lui et trouver des porta cabines installés sur le terrain voisin.

M. Le Syndic dit que dernièrement il a reçu un représentant de l'EVAM qui est venu voir le terrain. Le syndic rappelle que s'il veut installer des porta-cabines sur ce terrain il devra passer comme tout le monde par la police des constructions.

Mme Danielle Pasche aimerait remercier pour la confiance et le vote positif donné pour l'achat du véhicule multifonctions pour le déneigement des trottoirs. Elle remercie les membres du Conseil au nom des 13 collaborateurs et les apprentis du service extérieur pour leurs conditions de travail largement améliorées.

14. Annonce de préavis futurs.

M. Le Syndic annonce les préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance 8 février 2016: - Révision des statuts du Conseil régional – Transfère des actions Télé-Dôle – Aménagement des pistes de la Dôle – Reconstruction de l'annexe du stand de tir.

Il n'y a plus de question ni de commentaire. Le Président clôt la séance.

La séance est levée à 20H45

Le Président
Nicolas Ray

La secrétaire et La secrétaire suppléante
Maryline Thalmann-Giavina et Gabrielle Thiel